

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le 6^e jour du mois de **novembre** de l'an **2023**, à **19 h**, au bureau municipal, situé au 85, rue Desrivières, à laquelle sont présents :

Présences : M. Philippe Pagé, maire
M. Pierre Bellerose, conseiller
M. Enzo Marceau, conseiller
Mme Christiane Bonneau, conseillère
M. Adrien Beaudoin, conseiller

Absences : M. Joël Nadeau, conseiller
Mme Martine Lanctôt, conseillère

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2023-11-213

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé Pierre Bellerose

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1.** Adoption de l'ordre du jour
- 1.2.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023
- 1.3.** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2023

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1.** Adoption des comptes à payer – Octobre 2023
- 3.2.** Journal de facturation – Octobre 2023
- 3.3.** Plan de communication de la Municipalité
- 3.4.** Renouvellement du contrat des assurances avec la Fédération québécoise des municipalités
- 3.5.** Dépôt des formulaires des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 3.6.** Octroi d'un mandat à CHABOS pour la configuration du réseau internet dans le Centre Le Camillois
- 3.7.** Résiliation du bail avec la Fabrique de la paroisse du Cœur-immaculé-de-Marie
- 3.8.** Union des municipalités du Québec (UMQ) – Adhésion 2024
- 3.9.** Demande de partenariat financier – Comité des finissants et finissantes de l'école secondaire l'Escale
- 3.10.** Plan triennal du Centre de services scolaire des Sommets
- 3.11.** Radio CJAN – Proposition publicitaire 2024

4. LÉGISLATION

- 4.1.** Prolongation du délai pour la concordance des règlements d'urbanisme de la Municipalité du canton de Saint-Camille

- 4.2. Règlement 2023-08 modifiant et abrogeant le règlement 2016-03 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
- 4.3. Dépôt du premier projet de Règlement 2023-09 modifiant le règlement 2014-07 relatif à la paix et l'ordre
5. **SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN SUJET**
6. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 6.1. TECQ 2019-2023 – Programmation de travaux
7. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 7.1. En mode solutions nature – Adoption du plan d'action et appui à la phase 2 du projet
 - 7.2. Renouvellement de l'entente avec Waste Management pour la disposition des déchets
 - 7.3. Renouvellement de l'entente avec Englobe – GSI Environnement pour la disposition du compost
 - 7.4. Identification de la Régie intermunicipale des Hameaux comme responsable et signataire des ententes auprès d'Éco Entreprise Québec
8. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1. Liste des permis émis du mois d'octobre 2023
9. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1. Comité d'embellissement de Saint-Camille – Octroi d'une subvention pour pallier les dépenses du Service d'animation estivale 2023
 - 9.2. Escadron 635 des Sources – Demande de partenariat financier
 - 9.3. Conseil Sport loisir de l'Estrie – Campagne annuelle de financement « Les amis des jeux – Estrie »
 - 9.4. Entente de développement culturel 2024 – Dépôt et engagement de la Municipalité
 - 9.5. Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) – Dépôt pour le projet d'amélioration du parc municipal
 - 9.6. P'tit Bonheur de Saint-Camille – Demande de participation financière dans le cadre du 35^e anniversaire
 - 9.7. Dépôt au programme fédéral Fonds des legs – Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine – Projet de commémoration de Zoël Miquelon
10. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES**
11. **CORRESPONDANCE**
 - 11.1. Copie de la correspondance (*Information*)
12. **VARIA**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

2023-11-214

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Christiane Bonneau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2023 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2023-11-215

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2023 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 octobre 2023 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

Le maire et les membres du conseil répondent aux questions d'une citoyenne concernant la sécurité au village et la vitesse des automobilistes dans le périmètre urbain.

Un citoyen est venu présenter une démarche concernant la création d'un comité citoyen qui a pour mission de soutenir l'implication citoyenne dans le développement démocratique de la MRC des Sources.

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

2023-11-216

3.1 Adoption des comptes à payer – Octobre 2023

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la greffière-trésorière adjointe soit autorisée à payer les comptes saisis du 22 septembre au 27 octobre 2023 au montant de quatre-vingt-un mille neuf cent trente-trois dollars et vingt-deux cents (81 933,22 \$).

ADOPTÉE

3.2 Journal de facturation – Octobre 2023

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois d'octobre 2023.

2023-11-217

3.3 Plan de communication de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se doter d'une stratégie de communication qui reflète les valeurs énoncées dans la planification stratégique;

CONSIDÉRANT QUE les communications municipales doivent donc incarner les principes d'entraide, d'ouverture à l'autre et d'inclusion, et chercher à susciter la mobilisation communautaire de même que l'attachement à notre territoire, à nos lieux et à notre culture;

CONSIDÉRANT QUE le plan de communication vise essentiellement les citoyennes, les citoyens et les partenaires de la municipalité, de même que les usagers et usagères actuel.le.s et éventuel.le.s de ses infrastructures et services de la Municipalité;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le plan de communication stratégique soit adopté tel que déposé aux membres du conseil municipal.

QUE le conseil municipal remercie Mme Bonneau et Mme Burelle pour la production de ce plan de communication.

ADOPTÉE

2023-11-218

3.4 Renouvellement du contrat des assurances avec la Fédération québécoise des municipalités

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le contrat des assurances de la Municipalité avec la Fédération québécoise des municipalités soit renouvelé pour l'année 2024.

QUE le coût des assurances pour l'année 2024 est de vingt-quatre mille quatre cent vingt et un dollars et quarante-cinq cents (24 421,45 \$).

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer le contrat de renouvellement des assurances.

QUE le paiement de cette facture soit fait en janvier 2024.

ADOPTÉE

3.5 Dépôt des formulaires des intérêts pécuniaires des membres du conseil

La directrice générale et greffière-trésorière mentionne que les membres du conseil ont déposé leurs déclarations des intérêts pécuniaires en vertu des articles 357, 358 et 361 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*.

2023-11-219

3.6 Octroi d'un mandat à CHABOS pour la configuration du réseau internet dans le Camillois

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir un réseau internet de qualité et sécuritaire aux usagers du Centre Le Camillois;

CONSIDÉRANT QUE l'administration a demandé des soumissions à plusieurs entreprises afin de faire la configuration du réseau internet;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de CHABOS est la plus intéressante pour les besoins de la Municipalité;

*Il est proposé par Enzo Marceau
Appuyé par Christiane Bonneau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

QUE le conseil octroie le mandat pour la configuration du réseau internet dans le Centre Le Camillois à CHABOS.

QUE le coût de ce contrat soit de quatre mille deux cent vingt-six dollars et soixante-quinze cents (4 226,75 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

2023-11-220

3.7 Résiliation du bail avec la Fabrique de la paroisse du Cœur-immaculé-de-Marie

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de la paroisse du Cœur-immaculé-de-Marie a un bail de location avec la Municipalité pour un local dans le Centre Le Camillois;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique s'est trouvé un autre local sur le territoire de Saint-Camille et que celle-ci demande la résiliation du bail avec la Municipalité;

*Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Adrien Beaudoin
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

QUE le conseil accepte la résiliation du bail avec la Fabrique de la paroisse Cœur-immaculé-de-Marie pour un local dans le Centre Le Camillois.

QUE la résiliation du bail soit effective au 1^{er} novembre 2023.

ADOPTÉE

2023-11-221

3.8 Union des municipalités du Québec (UMQ) – Adhésion 2024

*Il est proposé par Christiane Bonneau
Appuyé par Enzo Marceau
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter*

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille adhère à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2024 au montant de cent quatre-vingt-douze dollars (192 \$), taxes en sus.

ADOPTÉE

2023-11-222

3.9 Demande de partenariat financier – Comité des finissants et finissantes de l'école secondaire l'Escale

CONSIDÉRANT la demande de partenariat reçue du Comité des finissants et finissantes de l'école secondaire l'Escale pour la production de l'album des finissants et la tenue du bal des finissants;

CONSIDÉRANT QUE la planification stratégique 2020 – 2030 prévoit dans ses orientations et objectifs d'appuyer l'école secondaire l'Escale;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal accepte la demande de partenariat financier du Comité des finissants et finissantes de l'école secondaire l'Escale pour l'achat d'une demi-page au montant de cinq cents dollars (500 \$).

ADOPTÉE

2023-11-223

3.10 Plan triennal du Centre de services scolaire des Sommets

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Christiane Bonneau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal mentionne au Centre de services scolaire des Sommets qu'il est en accord avec son plan triennal de répartition et de destination des immeubles.

ADOPTÉE

2023-11-224

3.11 CJAN – Proposition publicitaire 2024

CONSIDÉRANT la proposition publicitaire de la radio CJAN 99.3 pour l'année 2024;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille achète le plan B, soit une banque de quatre-vingt-dix (90) messages de trente (30) secondes pour un montant de mille sept cent dix dollars (1 710 \$), taxes en sus.

QUE cette dépense soit dans le budget 2024 de la Municipalité.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

4.1 Prolongation de délai pour la concordance des règlements d'urbanisme de la Municipalité du canton de Saint-Camille

Le maire dépose la lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'habitation autorisant la prolongation du délai pour la concordance de nos règlements d'urbanisme jusqu'en décembre 2024.

2023-11-225

4.2 Règlement 2023-08 modifiant et abrogeant le Règlement 2016-03 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité civile* prévoit que toute municipalité locale, à l'exception d'un village nordique, doit s'assurer des services d'un centre d'urgence 9-1-1 afin de répondre aux appels d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la taxe municipale pour le 9-1-1 est l'une des sources de financement permettant aux municipalités d'assurer leur financement;

CONSIDÉRANT QUE le 28 septembre 2023 est entré en vigueur le *Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1* édicté par le gouvernement ayant pour effet de :

- Rehausser le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 à 0,52 \$ par mois, par numéro de téléphone, à compter du 1^{er} janvier 2024;
- Mettre en place un mécanisme d'indexation annuelle du montant de la taxe, qui sera applicable au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025;

CONSIDÉRANT QUE toute modification au Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 nécessite que les municipalités ajustent leur règlement, conformément à l'article 244.70 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (LFM);

CONSIDÉRANT QUE l'article 244.69 de la LFM stipule que l'adoption d'un tel règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion et d'un projet de règlement;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Christiane Bonneau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil de la Municipalité du canton de Saint-Camille adopte le Règlement 2023-08 modifiant et abrogeant le Règlement 2016-03 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 tel que déposé aux membres du conseil.

QUE le présent règlement soit conservé au livre des règlements de la Municipalité du canton de Saint-Camille.

ADOPTÉE

4.3 Avis de motion et dépôt du Règlement 2023-09 modifiant le Règlement 2014-07 relatif à la paix et l'ordre

Un avis de motion est par la présente donné par le conseiller, M. Pierre Bellerose, qu'à une séance subséquente le projet de Règlement 2023-09 modifiant le Règlement 2014-07 relatif à la paix et l'ordre sera adopté.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le projet de Règlement 2023-09 modifiant le Règlement 2014-07 relatif à la paix et l'ordre.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation sur les heures d'ouverture du bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité.

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN SUJET

6 TRANSPORT ET VOIRIE

2023-11-226

6.1 TECQ 2019-2023 – Programmation de travaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019 – 2023.

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2023-11-227

7.1 En mode solutions nature – Adoption du plan d’action et appui à la phase 2 du projet

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a participé à un projet avec Nature Québec qui se nomme En mode solutions nature;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra au Québec, mais aussi à notre municipalité, d’atténuer et de s’adapter aux changements climatiques grâce aux solutions nature;

CONSIDÉRANT QUE ce projet avait pour objectif de faire émerger un mouvement en faveur des solutions nature au Québec, en les faisant connaître et en suscitant l’appui de la population envers la mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QU’au terme de ce projet, une proposition de plan d’action de solutions nature pour la Municipalité a été proposée au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE Nature Québec désire déposer un projet au Programme Climat municipalité afin de permettre la phase 2 de ce projet, soit la mise en œuvre de ces actions;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite participer à cette phase 2 de ce projet et que la contribution représente environ dix mille dollars (10 000 \$) en nature pour les trois (3) années du projet.

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l’unanimité des membres du conseil présents, le maire s’abstenant de voter

QUE le conseil adopte le plan d’action En mode solutions nature tel que déposé aux membres du conseil municipal.

QUE le conseil accepte de participer à la phase 2 de ce projet et que la contribution de la municipalité représente dix mille dollars (10 000 \$) en nature pour les trois (3) années du projet.

QUE l’élue attitrée au projet soit Mme Christiane Bonneau.

ADOPTÉE

2023-11-228

7.2 Renouvellement de l’entente avec Waste Management pour la disposition des déchets

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a une entente avec Waste Management pour la disposition des ordures;

CONSIDÉRANT QUE l'entente doit être renouvelée pour l'année 2024;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Christiane Bonneau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille renouvelle l'entente avec Waste Management pour la disposition de ses déchets au prix de soixante-dix-sept dollars et cinquante-six cents (77,56 \$) la tonne métrique plus la redevance de trente-deux dollars (32,00 \$), taxes en sus.

QUE Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer cette entente au nom de la Municipalité du canton de Saint-Camille.

ADOPTÉE

2023-11-229

7.3 Renouvellement de l'entente avec Englobe – GSI Environnement pour la disposition du compost

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille doit renouveler son contrat avec Englobe – GSI Environnement pour la disposition du compost en 2024;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte l'entente pour la disposition du compost avec Englobe – GSI Environnement, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, au prix de soixante-dix-huit dollars (78,00 \$) par tonne métrique.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer ladite entente avec Englobe – GSI Environnement pour la disposition du compost.

ADOPTÉE

2023-11-230

7.4 Identification de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux comme responsable et signataire des ententes auprès d'Éco Entreprises Québec

CONSIDÉRANT QUE depuis le 24 octobre 2022, Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné par le gouvernement du Québec pour élaborer, mettre en œuvre et soutenir financièrement la collecte sélective sur l'ensemble du territoire, en vertu du règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille soutient la création d'un regroupement de gestion des matières recyclables dans sept municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a informé la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux qu'elle serait désignée pour être l'organisme signataire de l'entente-cadre le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Éco Entreprises Québec reconnaît la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux de la MRC des Sources comme l'organisme municipal signataire légitime;

CONSIDÉRANT QU'une résolution identifiant un organisme signataire pour le regroupement intermunicipal de gestion des matières résiduelles est requise;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE ce conseil municipal de Saint-Camille autorise et identifie la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux comme organisme responsable et signataire de l'entente auprès d'Éco Entreprises Québec.

QUE le conseil municipal de Saint-Camille autorise le directeur général de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux à signer, au nom de la Municipalité du canton de Saint-Camille, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

ADOPTÉE

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois d'octobre 2023

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste des permis délivrés en octobre 2023.

9 LOISIRS ET CULTURE

2023-11-231

9.1 Comité d'embellissement de Saint-Camille – Octroi d'une subvention pour pallier les dépenses du Service d'animation estivale 2023

CONSIDÉRANT QUE le Service d'animation estival est porté par le Comité d'embellissement de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité effectuent ce travail bénévolement chaque année;

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'embellissement a une situation financière précaire et que celui-ci manque de liquidité pour pallier l'ensemble des dépenses du Service d'animation estivale 2023;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'animation estival est un service essentiel pour les parents de notre communauté;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Christiane Bonneau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal octroie une subvention de mille sept cents dollars (1 700 \$) afin de pallier les dépenses du service 2023.

QUE cette subvention soit prise dans les surplus accumulés non affectés.

ADOPTÉE

2023-11-232

9.2 Escadron 635 des Sources – Demande de partenariat financier

CONSIDÉRANT QUE des enfants de la Municipalité du canton de Saint-Camille participent aux activités du Club Escadron 635 des Sources;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille verse une somme de cent dollars (100 \$) au Club Escadron 635 des Sources pour l'année 2024.

QUE cette somme soit versée en janvier 2024.

ADOPTÉE

2023-11-233

9.3 Conseil sport loisir de l'Estrie – Campagne annuelle de financement « Les amis des jeux du Québec – Estrie »

CONSIDÉRANT la demande du Conseil sport loisir de l'Estrie concernant la campagne annuelle de financement « Les amis des jeux du Québec – Estrie »;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal participe à cette campagne annuelle de financement comme « AMI BRONZE » au montant de cent dollars (100 \$).

ADOPTÉE

2023-11-234

9.4 Entente de développement culturel 2024 – Dépôt et engagement de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a adopté sa politique de développement culturel en 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille et ses partenaires font un bilan très satisfaisant de la dernière entente triennale de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci sont convaincus que l'entente de développement culturel représente un levier efficace de développement et de consolidation d'actions culturelles au bénéfice de la population et des acteurs culturels de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications a signifié son intérêt à ratifier une nouvelle entente annuelle de développement culturel avec la Municipalité du canton Saint-Camille pour l'année 2024;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille confirme au ministère de la Culture et des Communications sa volonté de ratifier une entente de développement culturel pour l'année 2024 et qu'elle s'engage à y investir la participation financière demandée aux municipalités selon les modalités d'application du programme.

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille désigne la Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille à agir à titre de mandataire de l'entente afin d'assurer la gestion et la coordination de l'entente dans le milieu et avec ses partenaires.

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille mandate le maire et la direction générale de la Municipalité à signer l'entente.

ADOPTÉE

2023-11-235

9.5 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) – Dépôt pour le projet d'amélioration du parc municipal

CONSIDÉRANT QUE la réfection du parc est parmi les priorités du plan d'action de la Politique familiale municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille prévoit des améliorations importantes dans le parc municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) prévoit une subvention pouvant aller jusqu'à 66 % des coûts du projet pour un maximum de deux cent mille dollars (200 000\$);

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille dépose le projet d'amélioration du parc municipal au PAFIRSPA pour aller chercher le maximum de la subvention possible, soit deux cent mille dollars (200 000 \$).

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille s'engage à assumer sa portion des dépenses selon les modalités du programme.

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille mandate la direction générale de la Municipalité à signer tout document en lien avec ce dépôt de projet.

ADOPTÉE

2023-11-236

9.6 P'tit Bonheur de Saint-Camille – Demande de participation financière dans le cadre du 35^e anniversaire

CONSIDÉRANT QU'en 2023, le P'tit Bonheur souligne son 35^e anniversaire d'ouverture;

CONSIDÉRANT QUE des festivités seront offertes à la population dans le cadre des festivités qui se tiendront la fin de semaine du 1^{er} décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le P'tit Bonheur a demandé la participation financière de la Municipalité pour pallier les dépenses des festivités;

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille verse une subvention de mille dollars (1 000 \$) au P'tit Bonheur dans le cadre des festivités du 35^e anniversaire.

QUE la Municipalité assume les frais des employés.es et élus.es qui souhaitent participer au souper du 2 décembre 2023.

QUE le conseil remercie et félicite tous les bénévoles qui rendront ses festivités possibles.

ADOPTÉE

2023-11-237

9.7 Dépôt au programme fédéral Fonds des legs – Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine – Projet de commémoration de Zoël Miquelon

CONSIDÉRANT QU'un appel à projets est lancé dans le programme Fonds des legs – Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine;

CONSIDÉRANT QU'en 2024, ce sera le 125^e anniversaire de décès de M. Zoël Miquelon, un des premiers arrivants de Saint-Camille et très actif dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est dans une réflexion pour l'aménagement du parc municipal et qu'elle juge opportun de profiter de ce moment pour inclure un espace commémoratif;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'un projet de commémoration pour M. Zoël Miquelon au programme fédéral Fonds des legs – Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine.

QUE la direction générale soit autorisée à signer tous documents en lien avec le dépôt de ce projet

ADOPTÉE

10 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

11 CORRESPONDANCE

11.1 Copie de la correspondance

La direction générale et greffière-trésorière remet une copie de la correspondance aux membres du conseil municipal.

12 VARIA

12.1 Fête de Noël 2023 du club FADOQ de Saint-Camille

La direction informe les membres du conseil que le club FADOQ de Saint-Camille a envoyé une invitation pour la fête de Noël 2023. Les élus.es qui souhaitent participer doivent aviser la direction générale.

2023-11-238

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Christiane Bonneau

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents, le maire s'abstenant de voter

QUE la présente séance soit levée à 19 h 54.

ADOPTÉE

Philippe Pagé
Maire

Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Philippe Pagé
Maire